



DANS LES LIVRES

UN MONDE EN PAIX

par le général Jean Cot

« Le soldat digne de ce nom est par vocation un faiseur de paix, dont il sait mesurer la douceur », écrit le général Cot. Or, dans une situation de guerre, surtout civile, le soldat risque de se laisser déborder par le sentiment de vengeance, qu'il ne faut pas confondre avec l'ardeur au combat. Aujourd'hui, les cadres militaires apprennent le « droit dans la guerre », qu'ils doivent faire respecter par leurs subordonnés. Au-delà, la responsabilité personnelle des « fauteurs de guerre » peut se trouver engagée, puis jugée par la Cour pénale internationale permanente. Alors que 90 % des pertes humaines de la première guerre mondiale ont été militaires et 10 % civiles, la proportion s'est inversée dans les conflits récents. Créée en 1945, l'Organisation des nations unies (ONU) se dote de conditions pour le règlement pacifique des conflits (chapitre VI) et de moyens coercitifs en cas de rupture de la paix ou d'acte d'agression (chapitre VII). Elle participe au contrôle de cessez-le-feu acceptés par les belligérants et à la mise en œuvre d'accords de paix signés, notamment au Proche-Orient (*voir « La FINUL » p.13*). Mais aucune disposition de sa charte ne l'autorise à intervenir dans une guerre civile. Son action se trouve paralysée, faute de pouvoir remplir les conditions impératives de sa doctrine : consensus de toutes les parties ; neutralité absolue de la mission onusienne sur le terrain ; non-emploi de la force, sauf dans le cas bien délimité de la légitime défense. Pendant son mandat à la tête de la Force de protection des nations unies en ex-Yougoslavie (1993-1994), le général Cot commande jusqu'à 30 bataillons de « Casques Bleus » de 25 nationalités différentes et à la qualité opérationnelle très variable. Les pays pauvres

profitent de l'aubaine pour équiper et payer leurs troupes. Les bataillons des pays de l'empire soviétique, commandés par des chefs souvent incompetents, pratiquent la corruption, le marché noir et la collusion avec une ou plusieurs parties en présence. L'ONU a poursuivi dans la spirale de l'échec : Rwanda (1994), Soudan (1996), Angola (1997), Timor (1999) et Sierra Leone (1999). Par ailleurs, elle a servi de caution à des opérations conduites par l'OTAN au Koweït (1990), au Kosovo (1999) et en Afghanistan (2002). Ces coalitions d'États volontaires ont été dirigées directement par les États-Unis. Ceux-ci prônent la défense de la liberté, la démocratie et l'économie de marché, tout en menant une politique au service de leurs intérêts, souvent confondus avec ceux de l'économie et de la finance.

En fait, deux civilisations occidentales coexistent et divergeront de plus en plus : l'une américaine et l'autre européenne. La première privilégie la puissance, en vue de la gouvernance mondiale. La seconde préfère une régulation internationale pour la prévention et la gestion des conflits et la répartition des richesses. Finalement et malgré ses carences, l'ONU reste la seule tutelle sous laquelle l'Europe pourra s'engager militairement dans le monde, estime le général Cot.

Loïc Salmon

Éditions Charles Léopold Mayer

176 pages/10 €

